Commerce, Finance, Industrie

Vol. XXXII

VENDREDI, 11 OCTOBRE 1901

No 15

LE PRIX GOURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (*The Trades Publishiug Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547 Boite de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00 Canada et Etats-Unis - 1.50 Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payées.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit:

Le Prix Courant, Montréal.

L'ASSOCIATION DES MANUFAC-TURIERS DU CANADA

Comme nous l'avons annoucé précédemment, l'assemblée annuelle des membres de cette association aura lieu, cette année, à Montréal, la réunion aura lieu à l'hôtel Windsor et tiendra ses séances les 5 et 6 novembre prochain.

C'est la première fois que Montréal sera le lieu de rendez-vous des membres de l'Association et c'est la première fois aussi que cette Association pourra montrer toutes les forces dont elles dispose, grâce à une augmentation considèrable du nombre de ses membres.

Le comité local de Montréal a décidé d'offrir un banquet aux membres du dehors qui assisterent à l'assemblée et à fixé à \$5 la cotisation des résidents de Montréal.

Une assemblée de tous les membres de Montréal aura lieu le vendredi 18 octobre à 3 h. 30 p. m. dans les salles du Board of Trade pour entendre le rapport du Comité exécutif, élire le bureau local et nommer les officiers pour l'Association générale. On prie les membres de ne pas manquer d'assister à cette réunion.

A l'assemblée générale des 5 et 6 novembre, il sera tenu des séances d'affaires le matin et l'après-midi; les rapports des divers comités seront reçus et on y discutera les questions relatives au développement des industries manufacturières du Canada.

Le mardi soir il y aura assemblée publique où le Président et plusieurs des manufacturiers marquants adresseront la parole.

Le mercredi soir, la convention se terminera par un banquet auquel seront présents le premier ministre et d'autres membres du gouvernement, ainsi que plusieurs personnalités politiques.

Les membres de l'Association ont à nommer les officiers suivants : le Président, le premier Vice Président, les Vice Présidents de chaque

province; également les membres des comités suivants: Exécutif; des Chemins de fer et Transport; des Travaux parlementaires; du Tarif; de la Revue "Industrial Canada"; des Renseignements commerciaux; de Réception, et enfin, des Expositions Industrielles.

Les membres sont priés de faire parvenir toute nomination qu'ils désirent faire, aussitôt que possible, toutes les nominations devant être entre les mains du secrétaire le mardi 24 octobre courant au plus tard.

MONTREAL DANS L'EMBARRAS

La cité de Montréal avait bien assez de ses propres embarras, de ceux qu'une longue suite d'années de mauvaise gestion lui ont créés, sans avoir à se débattre au milieu de ceux qui lui suscite la Législature Provinciale.

On sait avec quelle tendresse, avec quelle sollicitude sont reçues et accordées les demandes présentées aux pouvoirs législatifs par certaines compagnies. Leurs chartes d'incorporation leur permet d'éventrer, de défoncer nos rues pour y établir des conduits souterrains, d'ériger des forêts de poteaux et de suspendre au dessus de nos têtes d'innombrables réseaux de fils assassins. Compagnies de tramways, compagnies de téléphone, compagnies de lumière électrique peuvent, en vertu d'actes législatifs votés et sanctionnés en bonne et due forme, s'emparer des rues de la cité de Montréal et faire ce qu'elles veulent, c'està dire le gachis le plus épouvantable, le spectacle le plus hideux qu'on puisse imaginer, sans que la cité ait le moindre droit de s'y opposer.

Tout ce qu'elle a le pouvoir de faire, c'est de constater la prise de possession de ses rues par les dites compagnies et de nommer un ingénieur ou tout autre officier à cette fin.

Comment les députés de Montréal, les membres du Conseil Municipal